



Pour rouler  
en toute  
sérénité

# Guide pratique conducteur

getting you there

# Sommaire

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Mot de bienvenue              | <b>3</b>  |
| Vos numéros utiles            | <b>4</b>  |
| Livraison de votre véhicule   | <b>5</b>  |
| Entretien                     | <b>9</b>  |
| Pneumatiques                  | <b>14</b> |
| Assistance & Véhicule relais  | <b>17</b> |
| Assurance                     | <b>20</b> |
| Votre carte Énergies          | <b>26</b> |
| Fin de contrat et restitution | <b>28</b> |
| Rachat de véhicule            | <b>32</b> |
| Annexes                       | <b>35</b> |
| Données personnelles          | <b>38</b> |

# Mot de **bienvenue**

Cher(e) client(e),

**Vous prenez possession de votre véhicule Athlon**  
et nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients.

Lisez attentivement ce guide pratique, il vous apportera  
**les indications utiles sur les services que nous mettons à votre disposition** en fonction du contrat souscrit avec votre société.

Nous vous souhaitons **une bonne route avec Athlon.**

**Stéphane CHEMAMA**  
Directeur Général Athlon France



# Vos numéros

- Service Assurance :  
**+33 (0) 1 56 63 23 55**
- Service Commandes & Livraisons :  
**+33 (0) 1 56 63 23 51**
- Service Énergies :  
**+33 (0) 1 56 63 23 52**
- Service Restitution :  
**+33 (0) 1 56 63 07 43**
- Véhicule relais / Attente de livraison :  
**+33 (0) 1 56 63 23 53**

## Dépannage & Assistance (24h/24)

- Depuis la France : **0 820 884 800\***
- Depuis l'étranger : **+33 (0) 1 56 63 23 53**
- Service Technique : **0 820 022 300\***

\*N° indigo 0,15 € TTC / min



# Livraison

de votre véhicule

1.



## **Vous venez de prendre possession de votre nouveau véhicule!**

Quelques vérifications s'imposent avant de prendre le volant.

Faites le tour du véhicule pour en contrôler l'état général et vérifiez qu'il correspond bien à votre commande.

En cas de non-conformité, faites constater toute différence par l'organisme livreur et alertez le Service Commandes & Livraisons d'Athlon **(+33 (0) 1 56 63 23 51)**, avant de prendre possession du véhicule.

**Vérifiez que vous avez bien en votre possession les éléments suivants (envoyés par e-mail, par voie postale ou remis lors de la livraison) relatifs aux prestations souscrites à votre contrat :**

- Copie de la carte grise (à présenter en cas de contrôle avec le décret en annexe de ce guide)
- Carnet d'entretien du constructeur
- Carnet de garantie
- Guide pratique du conducteur
- Carte Énergies (si prévue au contrat)
- Carte verte d'assurance (si prévue au contrat)
- Constat d'accident
- Le double des clés
- La vignette « Allô Athlon » à coller sur le pare-brise du véhicule



### Le saviez-vous ?

**Votre vignette « Allô Athlon » comprend les deux principaux numéros d'urgence à contacter en cas de besoin d'assistance ou de problème technique, ainsi qu'un QR Code à flasher pour retrouver toutes les réponses aux questions que vous pourriez vous poser à chacune des étapes de votre contrat.**

**ATHLON**



Informations  
conducteur  
Flashez ce  
QR Code

Assistance  
0 820 884 800  
Service technique  
0 820 022 300

Une fois ces vérifications effectuées, complétez et signez le procès-verbal de livraison. Il doit nous être retourné le jour de la livraison, par mail à l'adresse : [livraisons@athlon.com](mailto:livraisons@athlon.com)



## Conseils pratiques

### Lorsque vous quittez votre véhicule :

- Ne laissez jamais vos papiers et autres documents importants dans votre véhicule.
- Soyez attentif à ne pas laisser d'objets en évidence (téléphone, ordinateur, GPS, vêtements...).
- Respectez le code de la route. Vous êtes juridiquement et pénalement responsable de votre véhicule.

**Les éventuelles amendes sont à votre charge.**

### Athlon Service Commandes & Livraisons

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h00 à 12 h 30  
et de 14 h00 à 18 h00

**T.** +33 (0) 1 56 63 23 51

**E.** [livraisons@athlon.com](mailto:livraisons@athlon.com)



# Entretien

2.





**Cette prestation comprend toutes les opérations prévues au carnet d'entretien.** Vous n'avez donc rien à régler au réparateur sous réserve que cette opération soit préconisée par le constructeur.

- Dès la livraison de votre véhicule, reportez-vous à son carnet d'entretien pour connaître la fréquence des révisions et respectez-les car toute négligence pourrait entraîner des interventions supplémentaires que nous ne prendrions alors pas en charge.
- Au moment de la révision : présentez-vous dans le réseau de la marque de votre véhicule ou dans tout autre établissement agréé par Athlon.
- Pour connaître le prestataire le plus proche de vous, contactez notre **Service Technique au 0 820 022 300 ou rendez-vous dans l'application Athlon** (disponible sous iOS) et présentez au spécialiste la copie de la carte grise du véhicule. Il prendra contact avec notre Service Technique pour obtenir un numéro d'accord, ce qui permettra la prise en charge de la facture.
- Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires quant à la maintenance de votre véhicule et les prestations incluses dans votre contrat, nous vous invitons à appeler notre Service Technique.



### **Athlon Entretien - Service Technique**

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

**T.** Depuis la France :  
0 820 022 300  
(N° indigo 0,15 € TTC / min)

**T.** Depuis l'étranger :  
+33 (0) 1 56 63 23 51

**E.** [servicetechnique.france@athlon.com](mailto:servicetechnique.france@athlon.com)



## Inclus

### Services **inclus** dans la prestation entretien

- Les entretiens et contrôles périodiques prévus selon les normes du constructeur.
- Les réparations mécaniques nécessaires à l'utilisation et à la sécurité de votre véhicule.
- Tous les appoints de liquide (huile, refroidissement etc.).
- Les remplacements de batteries, ampoules, balais d'essuie-glaces.



## Exclus

### Services **exclus** de la prestation entretien

- Les frais de gardiennage, le carburant, les lavages, les additifs, les crevaisons, les nettoyages et réparations intérieures.
- Le remplacement ou la remise en état de tout accessoire ou équipement non monté d'origine, ainsi que tout équipement perdu ou endommagé.
- Les pneumatiques (sauf si prestation prévue au contrat).
- Toute réparation rendue nécessaire par suite de négligence ou utilisation anormale du véhicule, non respect du carnet d'entretien, accident, bris de glace et vol.



## Important

- Dès la livraison de votre véhicule, reportez-vous au carnet d'entretien du constructeur pour connaître les fréquences de révision. Celles-ci sont impératives. Toute négligence pourrait engendrer des interventions supplémentaires non prises en charge par Athlon.
- Pensez à vérifier régulièrement les niveaux d'huile et d'eau ainsi que la pression des pneumatiques.
- Laissez tourner le moteur quelques instants avant le départ pour permettre une régularisation de la pression d'huile et éviter les montées en régime importantes tant que le moteur n'est pas chaud.
- Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules de plus de 4 ans et doit être fait dans les 6 mois précédant la date anniversaire de votre véhicule. Le coût de ce contrôle, hormis les exclusions indiquées ci-dessus, est pris en charge par Athlon.

# Pneu- matiques

3.





**Ce service prévoit le remplacement de vos pneumatiques** si cette prestation est incluse dans votre contrat.

Lorsque vous constatez une usure importante de vos pneus, rendez-vous dans un établissement agréé par Athlon ou dans le réseau du constructeur si l'option a été souscrite par votre société.

Pour connaître le prestataire le plus proche, contactez **notre Service Technique au 0 820 022 300 (N° indigo 0,15 € TTC / min)** ou rendez-vous dans l'application Athlon (disponible sur iOS) et présentez la copie de la carte grise du véhicule au spécialiste.

Il prendra contact avec notre Service Technique pour obtenir un numéro d'accord, ce qui nous permettra de prendre en charge la facture.

### Pneumatiques hiver

Si votre contrat prévoit cette prestation, vous bénéficiez de la fourniture de pneumatiques hiver et des opérations saisonnières de pose, dépose et équilibrage (soit 2 fois par an). En option, vous bénéficiez également du stockage des pneumatiques hiver entre les opérations de pose.



### Conseils pratiques

- Vérifiez régulièrement l'état d'usure de vos pneus.
- Vérifiez régulièrement la pression de vos pneus.
- Si vous équipez votre véhicule de pneus hiver, ne dépassez pas la vitesse préconisée par le constructeur.



### Athlon Entretien - Service Technique

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

**T.** Depuis la France :  
0 820 022 300  
(N° indigo 0,15 € TTC / min)

**T.** Depuis l'étranger :  
+ 33 (0) 1 56 63 23 51

**E.** [servicetechnique.france@athlon.com](mailto:servicetechnique.france@athlon.com)

# Assistance

## & Véhicule Relais

4.



### Assistance

**En cas de panne, d'accident, de vol ou d'incendie, nous vous invitons à contacter Athlon Assistance qui trouvera une solution pour vous dépanner dans les plus brefs délais. Notre prestation Athlon Assistance couvre l'ensemble des pays listés sur la carte verte assurance.**

Sur l'autoroute : nous vous invitons à prendre contact avec le service dépannage aux bornes prévues à cet effet **ou de composer le 112**. Dès l'arrivée du dépanneur, nous vous prions de contacter Athlon Assistance qui prendra alors les mesures nécessaires. Si vous devez régler le dépannage ou un remorquage, demandez un justificatif que vous nous ferez parvenir pour remboursement.

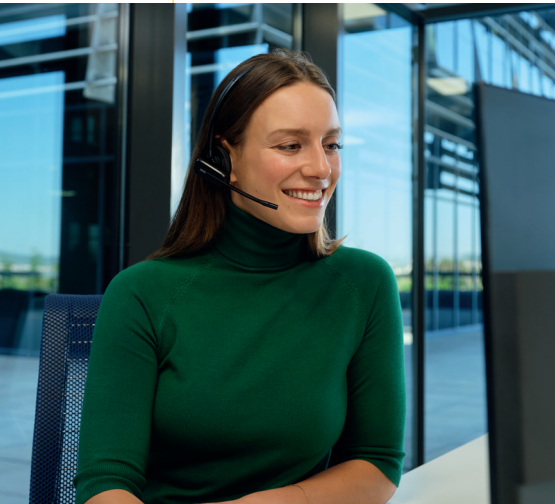
En cas de remorquage, un véhicule de catégorie B vous sera mis à disposition **pendant 48 h. Au-delà de ce délai**, vous pouvez bénéficier d'un véhicule relais si votre entreprise a souscrit à cette prestation (détaillée ci-dessous).

Vous pouvez bénéficier également de la prise en charge de votre hébergement ou de votre rapatriement selon certaines modalités.

### Véhicule relais

**Cette prestation vous permet de bénéficier d'un véhicule relais en cas d'immobilisation de votre véhicule principal. La catégorie du véhicule et la durée d'utilisation sont définies dans votre contrat.**

Tout surclassement ou extension de durée est à votre charge ainsi que le carburant. Le véhicule relais doit être restitué dès que votre véhicule est à nouveau disponible. En cas d'accident responsable avec ce véhicule, vous seriez redevable de la franchise incompressible prévue au contrat du loueur Courte Durée choisi.



### Athlon Assistance

Disponible 24h/24 - 7j/7

**T.** Depuis la France :  
0 820 884 800  
(N° indigo 0,15 € TTC / min)

**T.** Depuis l'étranger :  
+33 (0) 1 56 63 23 53



# Assurance

5.



**Votre véhicule peut être assuré soit par Athlon, soit par votre société directement auprès de la compagnie de son choix.**

### **Si vous êtes assurés par Athlon :**

#### **En cas d'accident avec tiers**

- Remplissez un constat amiable (en cas de collision en chaîne, remplissez un constat avec le conducteur qui vous précédait et un autre avec celui qui vous suivait).
- Contactez notre service Assurance.
- Envoyez au préalable une version numérique de votre constat par e-mail à l'adresse suivante [assurance.france@athlon.com](mailto:assurance.france@athlon.com)
- Vous avez ensuite 5 jours ouvrés après la date de votre accident pour nous envoyer votre constat par voie postale à l'adresse suivante :

#### **Athlon - Service Assurance**

Immeuble Le Mermoz  
53, avenue Jean Jaurès  
CS 60012  
93351 Le Bourget Cedex

### En cas d'accident sans tiers

Contactez notre service Assurance (contact ci-après).

### Réparations

- Athlon prend en charge la gestion totale du sinistre et vous indique le partenaire le plus proche qui procédera aux réparations.
- Veuillez toutefois à ne pas procéder à des réparations **sans l'accord préalable d'Athlon** (sauf une réparation de type « Bris de glace »).
- Aucun paiement n'est à effectuer auprès du prestataire.

### En cas de vol

- Avez immédiatement les autorités locales et déposez plainte.
- Vous avez ensuite 2 jours ouvrés après la date du vol pour nous envoyer l'original du dépôt de plainte.
- Si les papiers ont été volés avec le véhicule, effectuez un dépôt de plainte séparé pour le vol de la carte grise.

### En cas de bris de glace

- Il n'est pas nécessaire de prendre contact avec le Service Assurance Athlon, vous pouvez vous rapprocher de l'un de nos partenaires agréés spécialistes du vitrage automobile en prenant rendez-vous directement sur leur site internet.



### Traitement des données personnelles

Si vous souhaitez en savoir plus sur le traitement de vos données par notre assureur rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://axaxl.com/fr/privacy-notice>

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse suivante :

[mesdonnees@athlon.com](mailto:mesdonnees@athlon.com)

## Si vous êtes assurés par la compagnie d'assurance de votre société :

Les procédures indiquées précédemment sont identiques mais vous devez vous rapprocher de la compagnie d'assurances de votre société, ou de votre chef de parc afin de connaître les modalités de déclaration et de prise en charge de votre accident.

En cas de vol ou d'épave, contactez par email le service Assurance Athlon.



### Nos conseils

En cas d'accident grave : **1 protéger, 2 alerter, 3 secourir.**

**1**

#### Protéger

- Signalez l'accident (actionnez vos feux de détresse, enfillez un gilet rétro-réfléchissant; sortez de la voiture et faites sortir vos passagers du côté droit (côté accotement); mettez-vous tous à l'abri.
- Balisez les lieux : placez un triangle de présignalisation à 30 mètres au moins du lieu de l'accident pour être bien visible SAUF sur autoroute (car placer un triangle sur la chaussée serait dangereux).
- Éclairez les véhicules accidentés la nuit (feux de route d'un autre véhicule garé sur l'accotement...).

**2**

#### Alerter

Chaque minute, voire chaque seconde, compte !

Sur autoroute, utilisez les bornes d'appel qui faciliteront votre localisation et la rapidité d'intervention des secours.

Sur route appelez l'un des trois numéros :

- **SAMU : 15**
- **POMPIERS : 18**
- **POLICE-GENDARMES : 17**
- **Numéro d'urgence européen : 112**

3

### Secourir

S'il y a des blessés, surtout, gardez votre sang-froid.

Parlez positivement au blessé, couvrez-le, ôtez de sa bouche les corps étrangers, desserrez les vêtements, évitez de bouger la tête.



### Attention

#### Il ne faut jamais

- Donner à boire à un blessé.
- Ôter le casque d'un motard.
- Déplacer un blessé ou essayer de le sortir d'un véhicule (sauf danger extrême).
- Transporter un blessé grave dans sa voiture.



### Nos conseils

#### **Pré-remplissez un constat chez vous en complétant les rubriques administratives : nom, adresse, immatriculation, numéro de contrat d'assurance, de permis de conduire**

En cas d'accident avec tiers, remplir le constat avec beaucoup de précision, de calme et d'attention. Le recto du constat amiable doit être rempli et signé par les deux conducteurs sur les lieux mêmes de l'accident. Il permet à l'assureur de prendre connaissance des circonstances de l'accident. Pour l'examen des responsabilités, seul le recto signé des deux parties fait foi.



Si l'accident a fait l'objet d'un rapport de police, établir quand même le constat en ne remplissant que votre partie. Préciser bien les circonstances de l'accident et indiquer qu'il y a eu une intervention des autorités.

- Ne pas engager de réparations sans avoir au préalable déclaré votre sinistre : vous éviterez ainsi à votre entreprise de devoir supporter directement le coût des réparations.
- Faites effectuer les réparations dans les plus brefs délais : vous éviterez ainsi la facturation de frais de remise en état lors de la restitution.

● **Pour éviter les mauvaises surprises :**

- Ne conservez pas à l'intérieur de votre véhicule de pièces administratives (carte grise, attestation d'assurance...).
- Quand vous quittez votre véhicule, ne laissez rien à l'intérieur.
- Retirez vos clés de contact avant de quitter le véhicule et bloquez la direction.
- Fermez vos portes de l'intérieur lorsque vous circulez.



### **Athlon Service Assurance**

Ouvert du lundi au vendredi de  
8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

**T.** +33 (0) 1 56 63 23 55

**E.** [assurance.france@athlon.com](mailto:assurance.france@athlon.com)

Votre carte

# Énergies

6.

Cette carte vous permet d'acquitter :

- Vos achats de carburant ou recharge en électricité.
- Les péages sur la majeure partie des autoroutes de France.

Et suivant les options souscrites par votre société :

- L'accès aux stations de lavage.
- Les achats de lubrifiants.
- Certains produits en boutiques.

Au moment du paiement, présentez votre carte à la caisse, saisissez votre code confidentiel et votre kilométrage pour prise en charge de la facture par Athlon.



### Attention

**La carte Énergies est une carte de paiement personnelle. Comme pour la carte bancaire, son code confidentiel ne doit jamais être divulgué. Ne le laissez jamais avec votre carte.**

En cas de perte ou de vol, portez plainte immédiatement et informez par email notre Service Énergies qui fera opposition et vous dégagea ainsi de toute responsabilité.



### Athlon Service Énergies

Ouvert du lundi au vendredi de  
8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

**T.** +33 (0) 1 56 63 23 52

**E.** [carburant@athlon.com](mailto:carburant@athlon.com)

# Fin de contrat

et restitution

7.



Pour préparer au mieux la restitution de votre véhicule, nous vous invitons à **prendre rendez-vous avec notre expert indépendant en charge de la restitution, MACADAM** et, **vérifier avec le garage choisi la possibilité d'y restituer votre véhicule**. Le rendez-vous avec l'expert est **à planifier au minimum 10 jours avant la date choisie** :

- Par email à l'adresse suivante [restitution.fr@macadam.eu](mailto:restitution.fr@macadam.eu)
- Par téléphone au **0 826 106 050**

Le jour de la restitution, une fois l'examen du véhicule réalisé, le rapport d'inspection est établi par notre expert MACADAM et signé par les deux parties, sur tablette, qui nous sera transmis à l'issue du rendez-vous. Une fois le PV de restitution signé, la restitution est effective et vous pourrez éventuellement prendre possession de votre nouveau véhicule en cas de renouvellement de votre contrat LLD.

Une fois cette étape réalisée, l'expert MACADAM nous fera parvenir le rapport d'inspection ainsi que les éléments suivants à remettre le jour de la restitution :

- **L'original de la dernière carte grise** du véhicule si vous l'avez en votre possession ou sa copie
- La carte verte (si l'assurance a été souscrite chez Athlon)
- La carte Énergies (si la prestation était prévue dans votre contrat)
- Le télé-badge (si la prestation était prévue dans votre contrat)
- Le contrôle technique (si votre véhicule a plus de 4 ans)
- Les deux jeux de clés (qui seront laissés dans le véhicule).

À défaut de remise de la carte grise le jour de la restitution, vous devrez impérativement la **transmettre au Service Restitution d'Athlon sous 48h. L'arrêt du contrat se fera uniquement le jour de la réception de la carte grise et du rapport d'inspection.**

Dans le cas où vous ne pouvez honorer votre rendez-vous en présence d'un expert, sachez que vous pourrez laisser le véhicule au garage de votre choix. Vous devrez **impérativement nous envoyer par courrier, sous 48h, l'attestation de restitution (document en annexe) dûment remplie** (la date, l'heure de restitution, le kilométrage du véhicule et le lieu de restitution doivent être indiqués) et la carte grise du véhicule.



#### **Adresse d'expédition :**

Athlon - Service Restitution  
Immeuble Le Mermoz  
53, avenue Jean Jaurès  
CS 60012  
93351 Le Bourget Cedex

Les éléments à laisser dans le véhicule sont :

- Les 2 jeux de clés, ou cartes magnétiques
- Le carnet d'entretien constructeur
- Les différentes notices d'utilisation constructeur
- Les clés et/ou dispositifs destinés à neutraliser l'alarme
- Le dispositif permettant le déblocage d'antivol des roues
- Le code de l'autoradio.

**Nous vous recommandons néanmoins de privilégier la prise de rendez-vous avec un expert MACADAM.**



### Important

- Merci de nous retourner tout titre d'immatriculation (duplicata, carte grise originale) en votre possession.
- En préfecture, seul le dernier enregistrement demeure valable.
- Et ne pas oublier d'effacer vos données personnelles (adresses du GPS et les numéros de téléphone du Bluetooth) en les supprimant ou en réinitialisant le système tout simplement!

**Le manuel constructeur est là pour vous aider, n'hésitez pas à le consulter, il se trouve dans la boîte à gants.**



### Athlon Service Restitution

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

**T.** +33 (0) 1 56 63 07 43

**E.** [restitution.france@athlon.com](mailto:restitution.france@athlon.com)

# Rachat

de véhicule

8.





En fin de contrat, grâce au Service Avantages Conducteurs d'Athlon, **rachetez votre véhicule de fonction pour votre usage personnel!**

Grâce à cette offre privilégiée, bénéficiez de nombreux avantages en termes de prix, traçabilité, connaissance du véhicule, délai et logistique (pour éviter toute rupture à la fin du contrat de location, le véhicule est conservé par le conducteur pendant la durée de la transaction). Ce service Athlon est valable pour vous ou l'un de vos proches!



## Le saviez-vous ?

- 3 mois avant la fin de votre contrat vous avez la possibilité de connaître l'estimation de revente de votre véhicule.
- Pour cela, rendez-vous sur le site web [athlon.com/fr](https://athlon.com/fr) et remplissez le formulaire prévu à cet effet.



**Première occasion** : notre centre de véhicules d'occasion

Notre centre de véhicule d'occasion vous propose un large choix de véhicules au rapport qualité / prix avantageux.

**À découvrir!**



### **Première Occasion Orgeval**

Du lundi au vendredi :  
9 h 30-12 h 30 et 14 h-18 h 30  
Le samedi : 10 h-18 h  
1712, route des Quarante Sous  
78630 ORGEVAL

**[premiereoccasion78.espacevo.fr](https://premiereoccasion78.espacevo.fr)**

# Annexes



# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA JUSTICE

#### Arrêté du 28 juillet 2006 portant aménagement de la présentation de la carte grise aux agents de l'autorité compétente

NOR : JUSD0630096A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de la route, et notamment l'article R. 233-1, modifié par le décret n° 2003-536 du 20 juin 2003 ;  
Vu l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est autorisée la présentation à toute réquisition des agents de l'autorité compétente de la photocopie des cartes grises des véhicules désignés ci-après :

- véhicules de location, exception faite des véhicules de location avec option d'achat faisant l'objet de la procédure prévue à l'article 19 de l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules ;
- véhicules et éléments de véhicules d'un poids total autorisé en charge de plus de 3,5 tonnes soumis à des visites techniques périodiques en application des articles R. 323-1, R. 323-2, R. 323-6, R. 323-23 et R. 232-25 du code de la route.

**Art. 2.** – Toute modification du document original entraîne le renouvellement de la photocopie.

**Art. 3.** – L'arrêté du 31 décembre 1987 portant aménagement de la présentation de la carte grise aux agents de l'autorité compétente est abrogé.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 2006.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

*Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur des affaires criminelles  
et des grâces,*

J.-M. HUET

*Le ministre d'Etat,  
ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,  
Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur des libertés publiques  
et des affaires juridiques,*

S. FRATACCI

[Texte précédent](#)

[Texte suivant](#)



## ATTESTATION DE RESTITUTION D'UN VEHICULE EN LOCATION SERVICE RESTITUTION :

Immeuble Le Mermoz - 53, avenue Jean Jaures - CS 60012 - 93351 LE BOURGET CEDEX - Tél. : +33 (0)1 56 63 07 43

Nom du Client : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Nom de l'utilisateur : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_ N° Série : \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Options : \_\_\_\_\_

Date 1<sup>ère</sup> mise en circulation : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_ Km réels : \_\_\_\_\_ Km compteur : \_\_\_\_\_

*Ce document doit être complété, daté et signé conjointement avec le réceptionnaire*

**Le Conducteur** envoie le jour même le document original avec les éléments ci-dessous à **ATHLON**.

**Service "Restitution"** : Immeuble Le Mermoz - 53 avenue Jean Jaures - CS 60012 - 93351 LE BOURGET CEDEX (cocher les éléments envoyés) ou les remet à l'expert indépendant qui se chargera de les envoyer.

Carte grise q Vignette contrôle technique q Carte code q  
Carte carburant q Télébadg e q

**A la restitution** le conducteur doit laisser dans le véhicule les éléments suivants :

Carnet d'entretien q Les 2 jeux de clés véhicule q Le jeu coupe-circuit q  
Le jeu de télécommande coupe-circuit q Manuel d'utilisation et code radio q  
Manuel d'utilisation véhicule q Manuel d'utilisation GPS q CD de GPS q

Un expert indépendant évaluera l'état de votre véhicule le jour de sa restitution si prise préalable de rendez-vous, ou alors dès réception de ce document.  
**A retourner LE JOUR DE LA RESTITUTION chez ATHLON.**

Ex. blanc = ATHLON - Ex. jaune = Client - Ex. Vert = Garage



Le locataire ou son représentant certifie qu'à sa connaissance le véhicule n'a subi aucune transformation, modification, ou accident non déclaré à ATHLON qui pourrait modifier la structure du véhicule ou un organe lié à la sécurité et que le chiffre inscrit au totalisateur kilométrique correspond bien aux kilomètres parcourus.

Signature du RECEPTIONNAIRE et CACHET COMMERCIAL

Nom du garage, adresse, téléphone, nom du contact : \_\_\_\_\_

Signature du LOCATAIRE ou du CONDUCTEUR Mention "lu et approuvé"

Date, lieu et heure de la restitution : \_\_\_\_\_

A réception de ce document, le loueur dispose immédiatement du véhicule.

# Données personnelles

Lors de la mise en place de votre contrat de location, vous ou votre employeur avez partagé des données personnelles. Ces données peuvent être partagées avec nos fournisseurs ou partenaires afin que votre expérience chez Athlon soit optimale. Soyez assurés que nous et nos fournisseurs de services protégeons vos données conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur en mai 2018. Athlon Car Lease est l'entité juridique responsable du traitement dans le cadre de la RGPD.

**En tant que personne concernée par le traitement des données, vous pouvez exercer vos droits ci-dessous :**

- Accès aux données (art. 15 RGPD).
- Rectification (art. 16 RGPD).
- Effacement « droit à l'oubli » (art. 17 RGPD).
- Limitation du traitement (art.18 RGPD).
- Portabilité des données (art. 20 RGPD).

Ce droit peut être exercé en nous contactant par voie postale à l'adresse suivante :

**ATHLON CAR LEASE**

53 avenue Jean Jaurès  
CS 60012  
93351 Le Bourget Cedex

Ou par e-mail :

**mesdonnees@athlon.com**

Ou encore

**Mercedes-Benz Group AG**

**Chief Officer Corporate Data Protection**

**HPC G353**

**70546 Stuttgart, Allemagne**

**data.protection@mercedes-benz.com**

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse suivante ou en flashant le QR Code ci-dessous :

**<https://www.athlon.com/fr/politique-de-confidentialite>**







## **Athlon France**

Immeuble Le Mermoz  
53 avenue Jean Jaurès  
CS 60012  
93351 Le Bourget Cedex

**T** +33 (0)1 56 63 23 02  
[contact.france@athlon.com](mailto:contact.france@athlon.com)  
[www.athlon.com/fr](http://www.athlon.com/fr)

**in**

**Rejoignez-nous!**

**getting you there**